



Centrales Villageoises

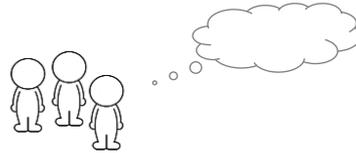
METHODES DE MOBILISATION ET OUTILS DE COMMUNICATION



Auvergne
Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Etapes

EMERGENCE



ANIMATION



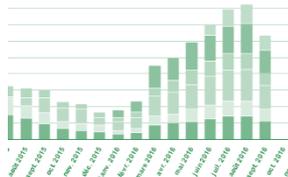
DEVELOPPEMENT



REALISATION



EXPLOITATION



Mobilisation d'un groupe moteur

Mobilisation plus large pour constituer une société

Mobilisation très large pour financer un projet

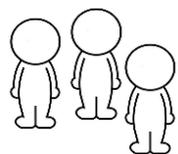
ANIMATION

Emergence du groupe moteur

- Groupe prédéfini
 - Association locale, collectif existant ou en constitution...
- Groupe à définir
 - Volonté publique locale de faire émerger un projet citoyen
 - Mobilisation à base de réunions publiques et communication dans les médias
 - Intérêt de la constitution d'un « comité de suivi »
 - ✓ Ne pas trop mettre en avant la collectivité dans l'animation locale
 - ✓ Ne pas forcer une mobilisation citoyenne forte si le territoire n'exprime pas ce besoin



Préalables à une mobilisation plus large



Groupe porteur

Définition d'un message clair

Connaissance du territoire

Définition du besoin de mobilisation

Public cible

- **La définition des objectifs et des messages**
 - Discours cohérent, projet clair et compréhensible et partagé par l'ensemble du groupe porteur
 - Transparence sur le fonctionnement
- **La connaissance du territoire**
 - Sociologie du territoire: tissu associatif, pôles économiques, caractère rural / urbain, etc.
 - Le soutien des élus, leur degré d'implication
 - La présence d'équipements ENR déjà en place
- **Le besoin de mobilisation**
 - Sur quelle phase du projet : développement? Réalisation?
 - Montant de financement recherché
- **Public cible**
 - Cercles d'investisseurs

La définition des objectifs et des messages

- Le groupe moteur doit pouvoir porter un même discours, cohérent et construit autour d'un projet commun
- Les objectifs
 - Le développement de : l'éolien / les ENR / etc.
 - Sur le territoire de ...
 - Avec les citoyens / les collectivités / etc.
 - Valorisation de l'épargne / Non spéculation ..
- Les messages, l'argumentaire (à adapter selon les cibles)
 - Transition énergétique, changement climatique, enjeux pour les générations futures
 - Epargne locale, développement local, emploi local
 - Innovation, nouveaux marchés
 - Image
 - Lien social

La connaissance des acteurs locaux

- Evaluer la dynamique du territoire, l'existence de collectifs citoyens, d'associations, le tissu social, le contexte politique et économique..
- Identifier les structures partenaires et possibles relais
 - Rencontrer les collectivités
 - Réseaux ESS / Energie (Espace Info Energie..)
 - Structures d'accompagnement
- Identifier des points d'entrée pour la mobilisation citoyenne
 - Associations locales, Clubs Cigales, etc.
- Recenser les entreprises principales, leur domaine d'activité
- Identifier les projets ENR déjà présents sur le territoire (observatoire régional)



The screenshot shows the website for CIGALES (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire). The page is titled 'LOCALISATION DES CIGALES' and features a dropdown menu for selecting a region. The selected region is 'Nord Pas de Calais'. Below the dropdown, there is a list of CIGALES entities in the Nord region:

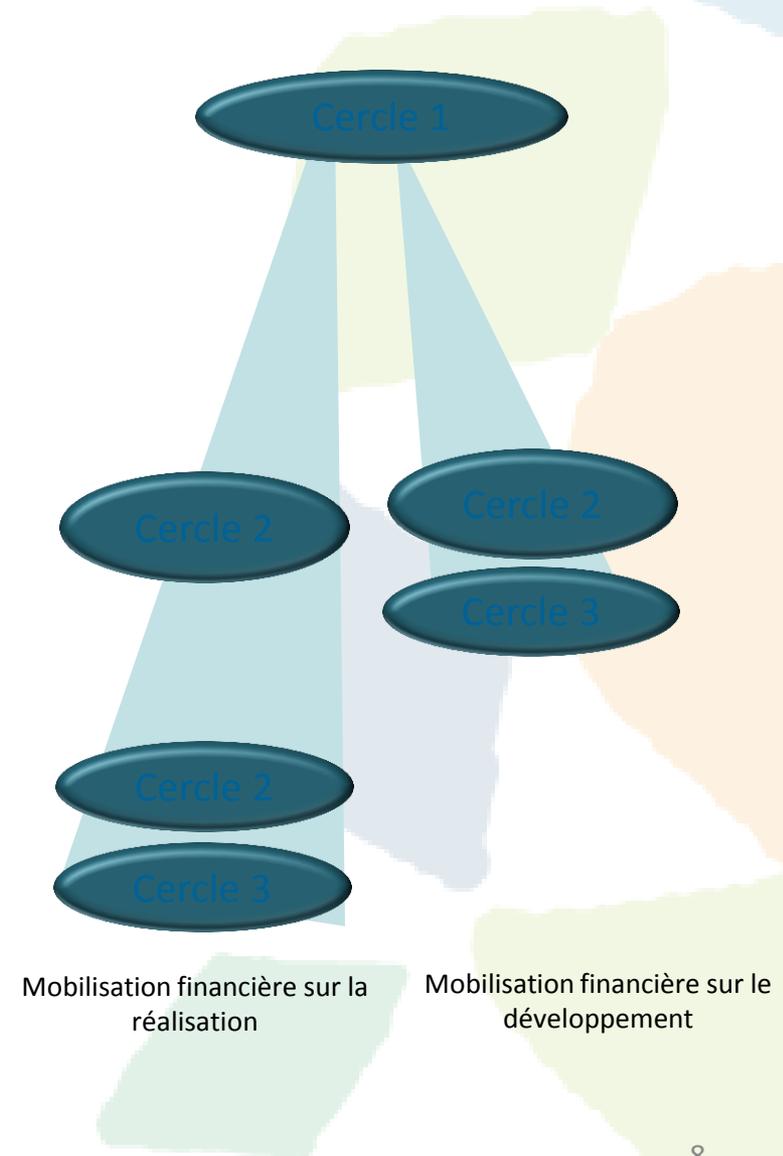
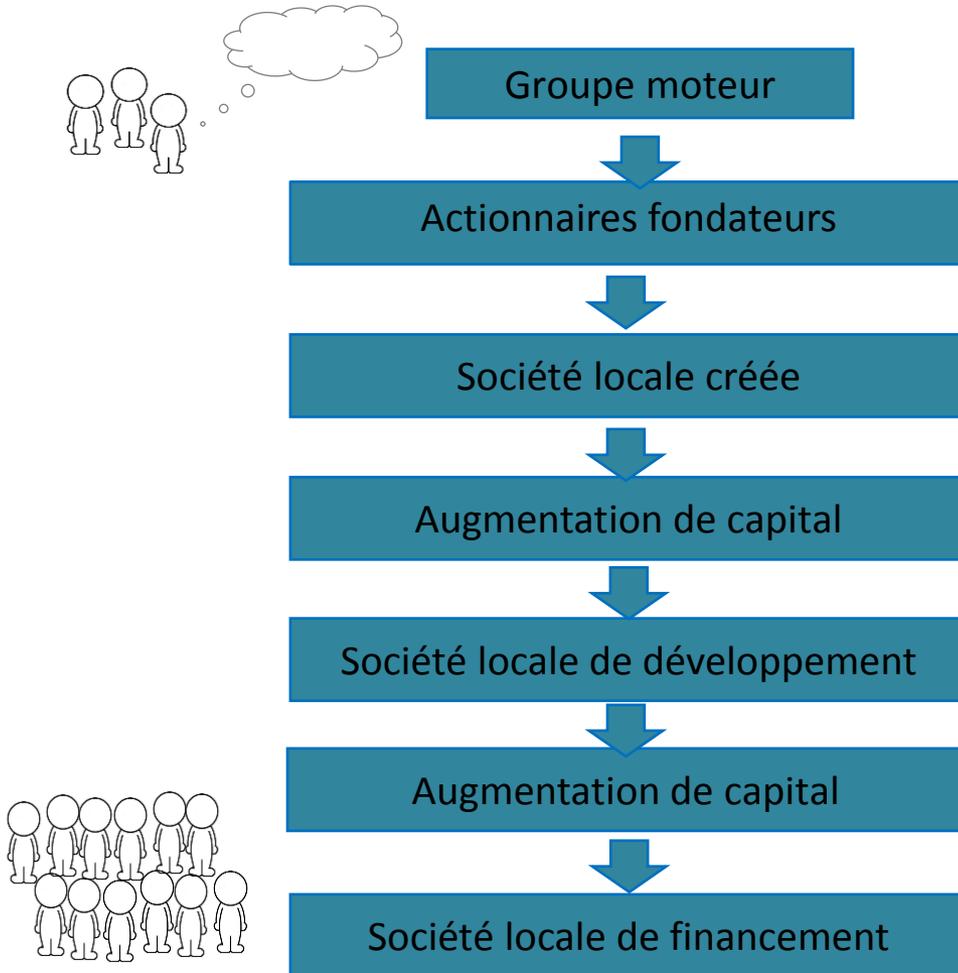
- Sud du Nord**
 - CAMBRAI : CIGALES EN CAMBRÉSIS**, créé le 26/06/2012
Co-Gérants : Claude AUGUIN et José DE SOUSA
 - DOUAI : CIGALES DU PAYS DE GAYANT**, créé le 02/09/2013
Co-Gérants : François MATHIEU et Bernard CHOEUR
 - FOURMIES : CIGALES SUD AVESNOIS**, créé le 05/11/2012
Gérant : Henri DESHAYES

A map of France is visible at the bottom right, with a box labeled 'Région DOM - TOM'.

Le dimensionnement

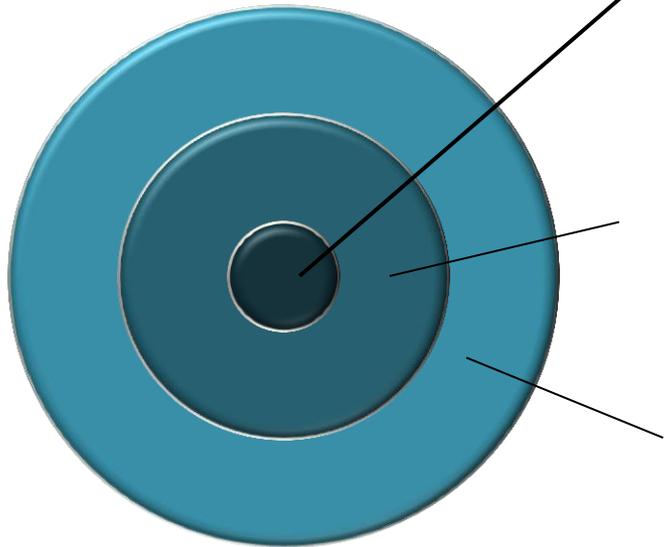
- Apport en capitaux
 - Exigence bancaire : apports supérieurs à 20% de l'investissement
- Equilibre à rechercher dans les simulations économiques
 - Apport en fonds propres suffisant pour trouver un financeur mais pas trop pour garder l'effet levier de l'emprunt
 - Ajustement avec des comptes-courants d'associés
 - Equivalent à un prêt court terme
 - Apport en trésorerie utile au démarrage de la société
 - Réservé aux actionnaires détenant plus de 5% du capital
- Respect des seuils d'exemption (réglementation OPTF)

Qui mobiliser quand ?



Qui mobiliser?

Les cercles d'investisseurs



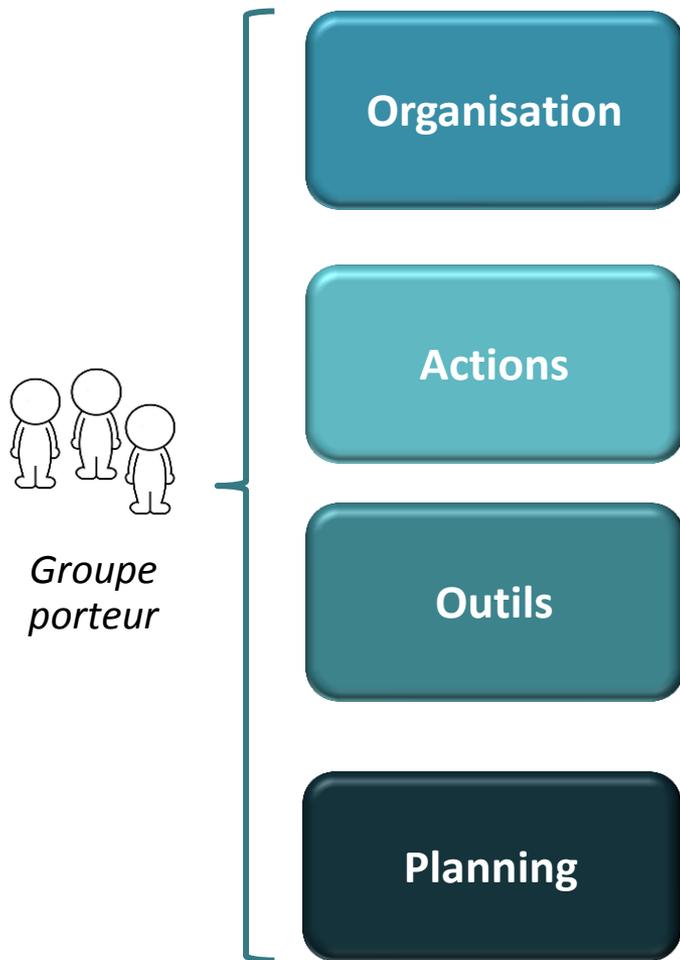
Cercle 1 : porteurs du projet initial et leurs réseaux directs
→ amis, famille, entreprises, collectivités proches du groupe porteur

Cercle 2 : « amis d'amis » - réseaux élargis → Habitants, entreprises locales, Associations, Collectivités, Clubs cigales

Cercle 3 : « inconnus » → Grand public, fonds d'investissements

Lien avec les règles d'admission statutaires et les objectifs du projet (qui souhaite-t-on mobiliser)

Mise en œuvre de la mobilisation



- **Qui mobilise?**
 - Répartition des rôles au sein du groupe moteur
 - Recours à un animateur externe éventuel
- **Quelles actions de mobilisation?**
 - Identification des points d'entrée, des contacts
 - Argumentaire selon le public cible
 - Actions de communication lors d'évènements
- **Outils de communication**
 - Documents supports
 - Films
 - Adresse mail
- **Phasage avec le développement d'un projet ENR**
 - Durée de la mobilisation à encadrer

Qui mobilise?

- Définir le rôle de chacun
 - Au sein du groupe porteur
 - Parmi les partenaires ou les relais identifiés
- Evaluer les ressources humaines nécessaires
 - Envisager l'intervention d'un animateur externe si besoin



Quelles actions de mobilisation?

(Cercle 2)

Citoyens

- Réunions publiques dynamiques / ludiques
- Réunions « Tuperwatt »
- Foires, fêtes, marchés, magasins bios, écoles, artisans locaux, etc.
- Clubs Cigales

Collectivités

- Rencontre des élus à différents mailles (commune, intercommunalité, syndicats, Pays, PNR..)
- Présentation du projet aux services technique (énergie) mais aussi économique (entreprises)

Entreprises

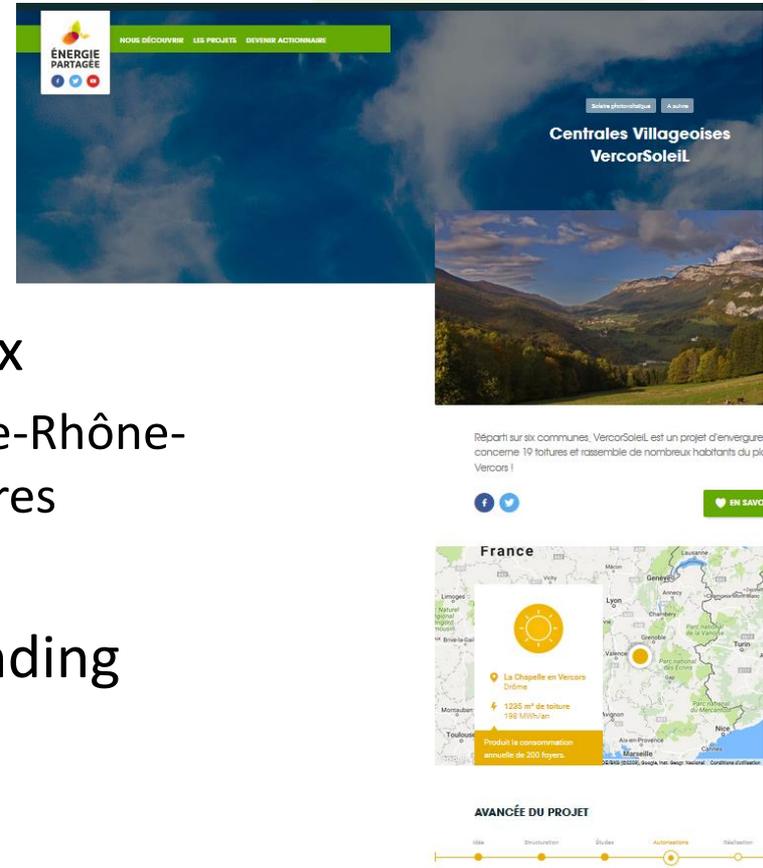
- RDV avec les entreprises locales dont SEM
- Présentation aux réseaux d'entreprises et chambres consulaires



Quelles actions de mobilisation?

(Cercle 3)

- Solliciter EPI
 - Adéquation préalable à la Charte d'Énergie Partagée
- Solliciter des investisseurs régionaux
 - Ex : fonds régionaux (OSER en Auvergne-Rhône-Alpes), Fonds d'investissements bancaires
 - SEM régionale énergie
- Utiliser une plateforme de crowdfunding
 - Distinction apport en dette / en capital



- Supports de présentation du projet

| Support | Usage |
|---|--|
| Document de présentation du projet (flyer, brochure) | Réunions publiques, évènements, réunions privées |
| Fiche récapitulative des statuts de la société locale | Réunions publiques, réunions privées |
| Films | Réunions publiques |
| Diaporamas de présentation du projet | Réunions publiques |
| Site Internet | Information tous publics |

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

La dynamique des centrales villageoises, c'est :

- Implanter des capteurs solaires photovoltaïques sur un ensemble de toitures, dans le respect du patrimoine bâti, des paysages et de la Charte du Parc naturel régional du Luberon.
- Être accompagné par des professionnels qualifiés et locaux pour apporter des éléments techniques et permettre une intégration optimale des capteurs solaires.
- Faire participer la population à des questions liées à l'énergie et la façon de concevoir des projets publics et privés.
- Un investissement partagé poné par la population du territoire et les collectivités locales.
- La création d'une société locale gérée par des associés bénévoles sur un mode démocratique et coopératif.

Produire ensemble des énergies renouvelables, c'est possible !

Les centrales villageoises constituent un nouveau mode de développement des énergies renouvelables : participatif, respectueux de l'environnement, techniquement et économiquement solide, garantissant des retombées économiques locales.

www.parcduluberon.fr

Le projet de centrales villageoises bénéficie du soutien technique et financier de :

La SAS à capital variable Centrales Villageoises de la Région de Condrieu : en bref

Quel est l'objet de la SAS ?
Produire des énergies renouvelables sur le territoire de la Région de Condrieu

Qui sont les actionnaires fondateurs ?
9 personnes physiques résidant sur le territoire ou à proximité

Qui gère la société ?
La SAS est représentée par un président, Hervé Cuilleron, secondé par une vice-présidente. Le président s'appuie sur un conseil de gestion, composé de 8 personnes, pour les prises de décision importantes liées au fonctionnement usuel de la société (admission d'un actionnaire, passation de marchés et contrats, etc.). Enfin l'assemblée des actionnaires se prononce sur les décisions de fond : affectation des bénéfices, modifications statutaires, transfert du siège social, etc.

Qui peut être actionnaire ?
Toute personne physique ou morale qui en fait la demande au président, sous réserve de l'agrément du conseil de gestion de la SAS. Les enfants peuvent être actionnaires dès lors qu'ils sont représentés par un tuteur légal.

Quel est le montant d'une action ?
Il est de 50 euros. Au bout de 5 ans, l'assemblée générale des actionnaires décidera ou non d'attribuer une prime d'émission (c'est-à-dire de modifier le montant nominal de l'action).

Quels droits de vote ont les actionnaires ?
La gouvernance est de type coopératif : chaque actionnaire a une voix, quelque soit le capital détenu.

Combien d'actions peut-on contracter ?
Autant que l'on veut pendant les 2 premiers exercices, moins de 10% du capital ensuite (sauf dérogation exceptionnelle). Les entreprises ne peuvent pas acheter moins de 10 actions.

A partir de quand peut-on céder ses actions ?
Au bout de 5 ans il est possible de céder ses actions. On peut cependant les céder plus tôt en cas de besoin pour un motif exceptionnel, il faut alors en faire la demande au conseil de gestion.

A qui peut-on céder ses actions ?
Les actionnaires sont prioritaires sur l'achat des actions cédées. Si toutefois ils ne souhaitent pas racheter ces actions, celles-ci peuvent être cédées à un cessionnaire choisi par le cédant, sous réserve que celui-ci soit accepté par le conseil de gestion.

Que rapportent les actions ?
Les dividendes perçus sont proportionnels au capital détenu. L'assemblée générale des actionnaires vote chaque année la part de bénéfices qui est affectée en réserves et celle qui est versée sous formes de dividendes aux actionnaires. Les bénéfices dépendent des recettes (vente d'énergie) et des charges (maintenance, assurances, etc.)

Vous pouvez télécharger ICI ce mémo "La SAS CVRC en bref" (doc pdf).
Les statuts complets de la SAS CVRC sont disponibles ICI.

COMBRAILLES DURABLES
Contribution citoyenne à une politique énergétique locale

Le blog | La démarche | Le CA | Installations PV | Documents | Partenaires | Souscription de parts coopératives | Dans les

CARTO DES COOPÉRATEURS

LES CHIFFRES CLEFS

- 277 coopérateurs
- 17 centrales soit 2 266 m² de capteurs photovoltaïques
- 336 kWc de puissance totale pour 690 067 € HT Investis
- 370 MWh/an de production électrique, soit l'équivalent de la consommation électrique de 123 foyers hors chauffage

CARTO DES INSTALLATIONS

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016

Recherche service civique transition énergétique

- Actualités du projet (diffusions régulières)

| Support | Usage |
|--------------------|--|
| Affiches | Préparation des réunions publiques |
| Articles de presse | Information régulière dans la presse (Organiser des conférences de presse aux moments propices) |
| Newsletter | Information mise en ligne ou envoyée à un cercle de contacts |
| Mailing liste | Information envoyée à un cercle de contacts |
| Réseaux sociaux | Information tous publics |
| Site Internet | Information tous publics |

facebook

Connexion

Informations de compte utiles ?



GRESI21
CENTRALES VILLAGEOISES

Gres21 - Centrales Villageoises du Grésivaudan
@centralesvillageoisesgresivaudan

Accueil

Publications

Photos

À propos

Mentions J'aime

Créer une Page

Publications

Voir tout

Énergie

Gres21 - Centrales Villageoises du Grésivaudan
4 octobre · 6

Lancement d'un nouveau projet d'installation photovoltaïques dans le cadre de Gres21.
Réunion publique Jeudi 6 Octobre à 20h30 - Salle Pelloux-Prayer aux Adrets
parlez en autour de vous !



Vous pouvez trouver ici toutes les informations sur GRESI21 "Centrales Villageoises du Grésivaudan", initiative citoyenne pour les énergies renouvelables.

57 personnes aiment ça

À propos Voir tout

www.centralesvillageoises.fr/web/guest/press...

PERSONNES

57 mentions J'aime

PUBLICATIONS DES VISITEURS

Gul Lib
10 Jan. 06:09

Appel à candidature pour une centrale photovoltaïque citoyenne

Vous êtes un habitant de la CASO, une commune, une association ou un chef d'entreprise ?

Vous souhaitez vous impliquer dans la mise en place d'un projet collectif de production locale d'énergie renouvelable ?

Vous souhaitez vous engager concrètement pour :

- > réduire notre dépendance aux énergies fossiles non renouvelables ;
- > produire localement l'énergie que nous utilisons ;
- > investir dans un projet local, solidaire et environnemental ?



Pour répondre à toutes vos questions 2 réunions publiques

le 31 mai 2016 à 18h30
à la mairie de BLENDÉCQUES (salle des mariages)

le 2 juin 2016 à 18h30
à la salle polyvalente d'Eperlecques



Contactez-nous !
Audrey JUMEAUX - chargée de mission EnergETHIC
03 21 47 76 17 - energethic@mailoo.org
31, rue principale - 62310 AMBRIECOURT

CASO
LES PAYSANS
D'AMT-OISE

La Provence

APT

Ils veulent ouvrir la voie à des projets innovants sur l'énergie

Vaucluse

Produisons ensemble notre énergie !

LUCISOL

Cerise

APT Les énergies innovantes ont leurs défenseurs

Ça se passe près de chez vous :

En Pays d'Apt, sur un territoire où les enjeux paysagers sont sensibles, les énergies renouvelables sont encore très peu développées.

Une belle initiative voit pourtant le jour, avec l'entreprise LUCISOL,



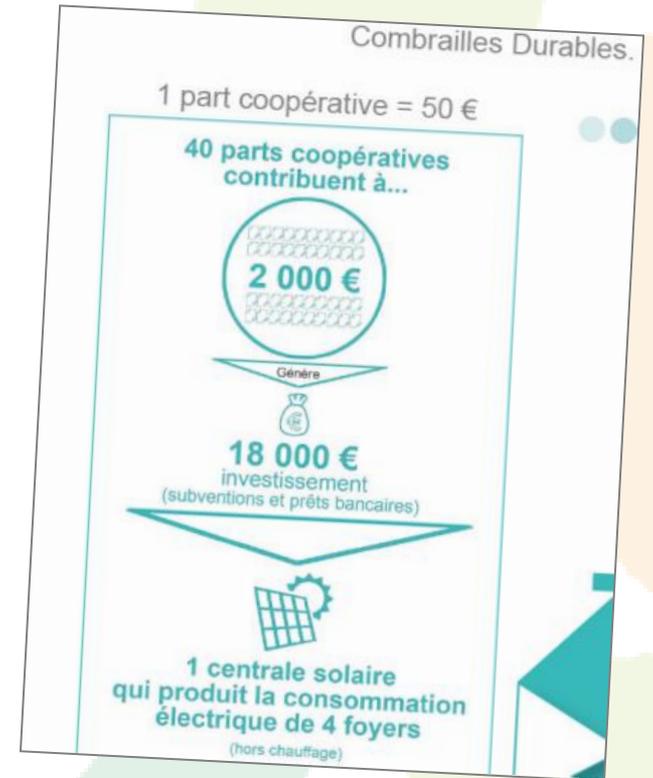
Outils

Outils

Message d'accroche, slogan



- Messages concrets



Animation

- Importance de la concertation tout au long du projet, en parallèle de la mobilisation
 - Public plus large que ceux qui participeront financièrement au projet
 - Informations régulières et transparentes sur l'avancée, et ce, dès le tout début du projet
 - Visites de sites, Présentation des études techniques, environnementales
 - D'autant plus indispensable en cas d'enquête publique



Animation

- Préparer l'argumentaire contre les éventuels opposants
 - Réponses préparées et documentées
 - Rôle des collectivités
 - Rechercher un climat de dialogue
 - Expliquer au maximum le projet technique
- Prendre en compte les suggestions, propositions ou expliquer pourquoi on ne peut pas le faire
- Poursuivre l'animation jusqu'en phase Exploitation
 - Organisation de visite du chantier ou du parc en fonctionnement
 - Communication sur la production
 - Activités pédagogiques..

